

Trop peu de personnel pour contrôler le fonctionnement de la police

* La Meuse - Basse Meuse, La Capitale, La Nouvelle Gazette - Centre, La Nouvelle Gazette - Charleroi, La Meuse - Huy Waremmes, La Meuse - Liège, La Meuse - Luxembourg, La Meuse - Namur, La Nouvelle Gazette - Entre Sambre et Meuse, La Meuse - Verviers, La Province, Nord Eclair - Mouscron, Nord Eclair - Tournai

Le rôle de l'AIG est de contrôler le bon fonctionnement de la police. Mais avec des membres qui travaillent en sous-effectifs par rapport au cadre de base (-40 %), il est difficile de traiter toutes les plaintes.

L'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG), a pour mission d'examiner l'efficacité et l'efficience de la police fédérale et des corps de police locale. Rattachée aux ministres de l'Intérieur et de la Justice, elle leur soumet les résultats de ses inspections, ainsi qu'aux autorités qui lui auraient fait une demande. Comme un bourgmestre peut le faire dans le cadre d'une enquête sur sa zone de police. Les mesures de correction peuvent alors être prises suivant les recommandations effectuées.

Mais cet organe a des soucis d'effectifs comme l'a récemment rappelé la députée fédérale Kattrin Jadin (MR) lors d'une question écrite adressée au ministre de l'Intérieur, Pieter De Crem. « L'effectif du service de police en charge du traitement des plaintes contre des policiers a considérablement été réduit ces derniers mois. En conséquence, de nombreuses plaintes ne sont tout simplement plus traitées, voire avec un très grand retard. »

Alors que celles-ci ont augmenté en 2019, par rapport à 2018 (830 plaintes contre 699, soit une augmentation de 16 %)

23 TEMPS PLEIN AU LIEU DE 38

« Avec un cadre organique complet, les plaintes peuvent être traitées par 38 équivalents temps plein (ETP) de l'AIG. Actuellement, les plaintes sont traitées par 23 ETP (-40 %), tant de façon centrale que dans les postes décentralisés d'Anvers, de Gand, de Liège et de Mons », admet le ministre. « Ces dernières années, le budget a été caractérisé par des économies budgétaires. Des économies linéaires continues sont réalisées chaque année sur le budget sur les différents crédits, dont 2 % sur les crédits de personnel. Outre ces économies linéaires, parfois, certains crédits ont également été bloqués dans le cadre de la prudence budgétaire. »

Une carence en personnel que constatait d'ailleurs l'Inspecteur général de l'AIG, Thierry Gillis, et son adjoint Johan De Volder dans le dernier rapport d'activités où ils constataient que « les collaborateurs de l'Inspection générale ont réalisé leurs missions avec un haut niveau de qualité, malgré un manque de personnel important (...) L'Inspection générale a besoin de ressources supplémentaires, notamment sur la base des missions supplémentaires qui nous sont confiées. »

Sous peine de devoir faire des choix.

Le ministre de l'Intérieur reconnaît que les économies réalisées restreignent la réaffectation du cadre du personnel, mais il en tempère la portée. « L'augmentation du nombre de plaintes exige donc que l'AIG transmette une partie considérable de ses plaintes pour enquête aux services de Contrôle interne concernés, en leur demandant de la tenir informée des mesures prises. Le plaignant a alors toujours la possibilité de faire appel à l'AIG si la solution proposée n'est pas satisfaisante. »

Pas sûr que l'appréciation soit massivement partagée au niveau de l'AIG...

J.M.

J.M.

Copyright © 2020 Sud Presse. Alle Rechte vorbehalten